

Décision n° 2020-63 du 04/06/2020 - Nomination auprès du Comité scientifique temporaire «Macroprogestatifs et risque de méningiome» à l'ANSM

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

VU la décision DG n° 2020-62 du 2020 portant création d'un Comité scientifique temporaire « Macroprogestatifs et risque de méningiome » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1er : Sont nommés membres du Comité scientifique temporaire « Macroprogestatifs et risque de méningiome » pour une durée de 1 an à compter de la date de la présente décision :

- Madame ALT-TEBACHER (Martine)
- Madame BERNAT (Anne-Laure)
- Monsieur DUFOUR (Henry)
- Madame DURANTEAU (Lise)
- Monsieur FROELICH (Sébastien)
- Madame GINISTY (Sixtine)
- Monsieur GUILLOT (Bernard)
- Monsieur LUTON (Dominique)
- Madame PIENKOWSKI (Catherine)
- Madame PLU-BUREAU (Geneviève)
- Monsieur RICHER (Etienne)
- Monsieur WEILL (Alain)
- Monsieur YOUNG (jacques)

Article 2 : Le Directeur des médicaments en cardiologie, rhumatologie, stomatologie, endocrinologie, gynécologie, urologie, pneumologie, ORL, allergologie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 04 juin 2020
Dominique MARTIN
Directeur général